

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2012

Le douze Novembre deux mille douze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, M. Arthur JONES et M. Philippe FAUCON.

**ETAIENT ABSENTS:** Mme Odile BOSSERT, Mme Martine GENDRAUX, Mme Marie-Noelle AIMARD et Mme Marie-Claire RAGOT et qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Guillaume GENDRAUX, M. Fabrice MICHELET, Mme Sylvie MAGNAIN et Mme Sylvie COUTEAU ainsi que Mme Valérie INGLIN Adjoint, M. Loïc RANCHERE non représentés.

**SECRETAIRE DE SEANCE:** M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Le Conseil Municipal accepte l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant « le remplacement du circulateur du centre culturel », adopte le compte rendu de la séance du 15 Octobre dernier. Puis il délibère comme suit :

## ACTUALISATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Afin de mettre à jour le règlement des cimetières de la commune avec la nouvelle loi, il est décidé à l'unanimité d'y ajouter dans l'article 40 consacré à ces espaces, que *la liste des noms, prénoms, dates de naissance et de décès des défunts dont les cendres ont été dispersées, déjà consignés dans un registre tenu en Mairie, sera affichée sur place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, sur un pupitre (selon l'Article L. 2223-2 du CGCT).*

Il est rappelé par ailleurs, que les familles qui le désirent, peuvent poser au sol une plaque en bronze d'une taille maximale de 16 x 11 cm mentionnant l'identité de leur défunt dont les cendres ont été dispersées.

## ACTUALISATION DES CONCESSIONS DANS LES COLUMBARIUMS

La commune dispose de columbariums dans chacun des ses cimetières :

- 2 monuments (un de 12 cases et un autre de 16 cases) et 10 cavurnes au cimetière de Javarzay
- 1 monument de 18 cases au cimetière de Chef-Boutonne
- 1 monument de 12 cases au cimetière de Lussais

Les familles qui le désirent peuvent donc solliciter un emplacement auprès de la mairie, afin de déposer les urnes de leurs défunts dans ces columbariums dont l'installation et l'entretien sont à la charge de la commune.

Considérant que la durée perpétuelle n'est pas adaptée à la gestion des columbariums, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier l'article 41 du règlement, fixant les durées et tarifs de concession comme suit :

- Suppression de la durée perpétuelle
- Concession de 30 ans : 350 €uros et concession de 50 ans : 450 €

## ACTUALISATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Madame Sylvie Couteau adjointe chargée de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse » commente la proposition d'actualisation établie par la commission, du règlement d'attribution des subventions communales.

Un large débat initié par Monsieur Arthur Jones conduit à remplacer le terme « subvention » par « aide financière ». Il souligne l'obligation impérative pour l'association de présenter la demande avant de prendre tout engagement quant à l'organisation d'une manifestation qui ne pourrait être menée à bien sans l'aide de la commune. Par ailleurs, le fait que certaines animations soient financièrement bénéficiaires est évoqué et la notion de pourcentage d'aide et de couverture de risque est commentée.

Monsieur le Maire insiste sur la volonté de la collectivité d'accompagner les bénévoles qui s'investissent pleinement au sein des associations et sur son rôle de soutenir les actions au-delà de l'aide financière.

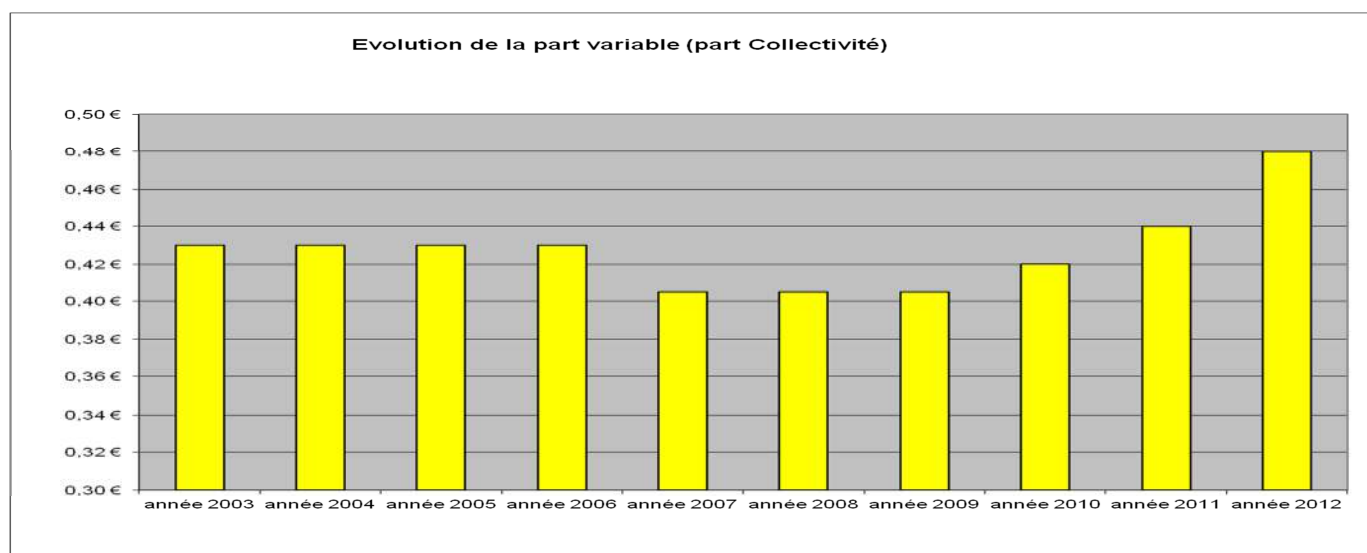
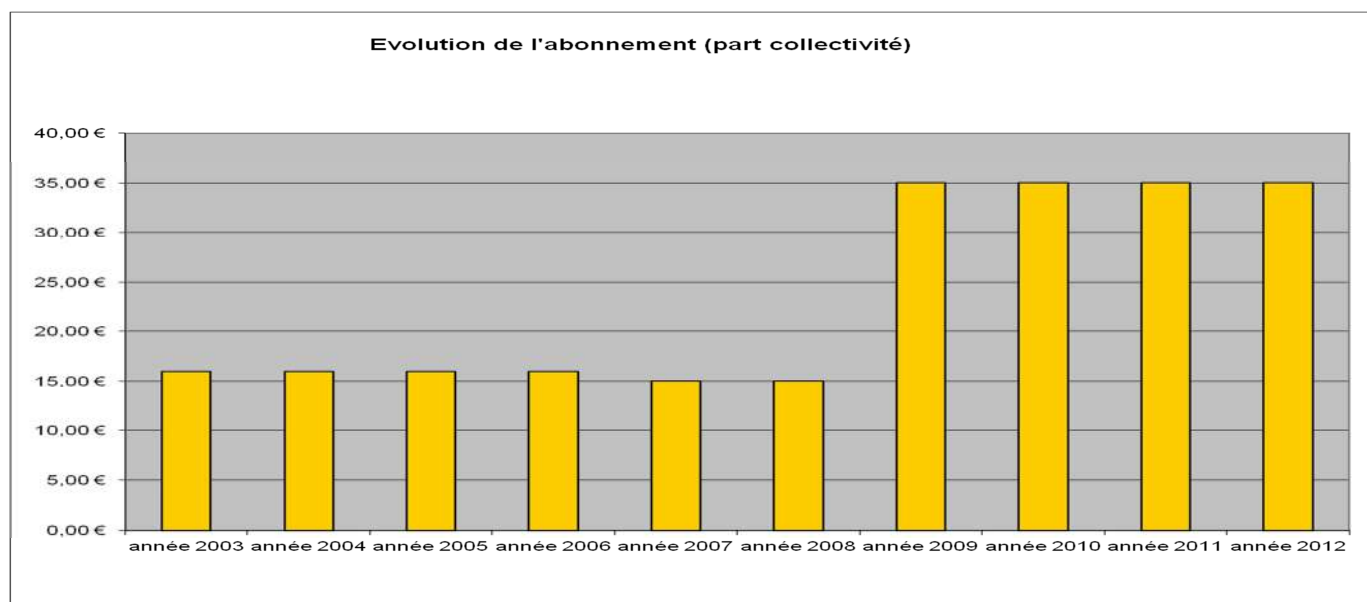
Le règlement est donc ainsi actualisé et il sera remis à chaque association avec le livret complet, lui aussi actualisé de toutes les aides communales possibles.

## RAPPORT DU MAIRE SUR LA QUALITE ET LE PRIX DE L'EAU 2011

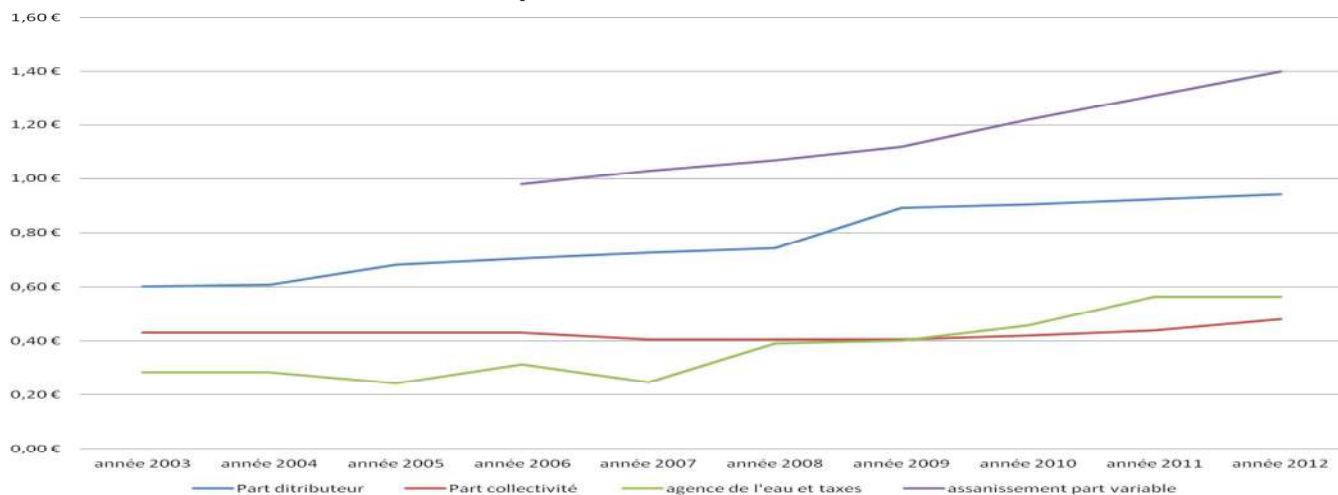
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport du Maire sur la qualité et le prix de l'eau en 2011 et en autorise la publication.

## TARIFS DE L'EAU

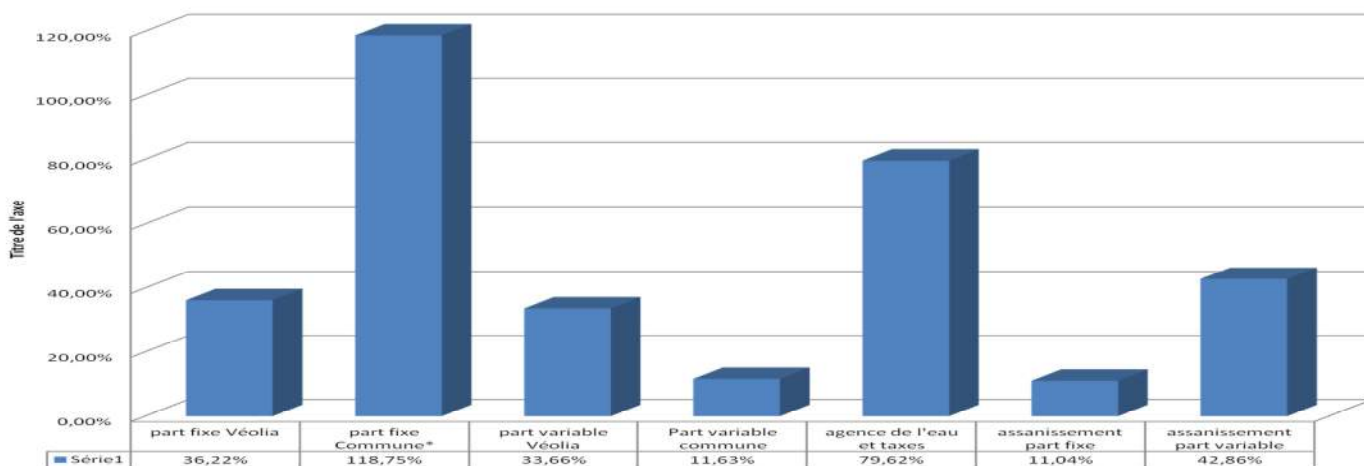
Avant de présenter la proposition d'actualisation établie par la commission « Finances – Marchés publics », Monsieur le Maire commente les évolutions de tarifs de la surtaxe communale



### Evolution des parts variables avec assainissement



### Evolution des tarifs entre 2006 et 2012



Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour (1 abstention) fixe les tarifs de la part communale, qui seront appliqués aux consommations après le relevé de novembre 2012, comme suit :

Abonnement : maintien du tarif à 35 € par compteur

Tarif du m3 : le tarif passe de 0.48€ à 0.55€

### SIMULATION POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M<sup>2</sup>

	volume	prix au m3 au 01/01/11	montant au 01/01/09	montant au 01/01/10	montant au 01/01/11	montant au 01/01/12	montant au 01/01/13	évolution
<b>PART VEOLIA</b>			150,60 €	152,80 €	155,97 €	159,09 €	162,27 €	2,00%
abonnement			43,56 €	44,20 €	45,10 €	46,00 €	46,29 €	2,00%
consommation	120	0,96 €	107,04 €	108,60 €	110,87 €	113,09 €	115,34 €	2,00%
part collectivité			83,60 €	85,40 €	87,80 €	92,60 €	101,00 €	9,07%
abonnement			35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	0,00%
consommation	120	0,55 €	48,60 €	50,40 €	52,80 €	56,00 €	66,00 €	14,58%
Taxes	120	0,40 €	48,12 €	48,36 €	48,36 €	49,33 €	50,00 €	2,00%
total eau HT			282,32 €	286,56 €	292,13 €	301,00 €	313,58 €	4,17%
total eau TTC			297,85 €	302,32 €	308,20 €	317,50 €	330,83 €	4,17%
<b>assainissement</b>								
abonnement			32,60 €	33,20 €	33,90 €	34,90 €	36,60 €	4,87%
part variable	120	1,45 €	134,40 €	146,40 €	157,20 €	168,00 €	174,00 €	3,57%
<b>total HT</b>			<b>167,00 €</b>	<b>179,60 €</b>	<b>191,10 €</b>	<b>202,90 €</b>	<b>210,60 €</b>	<b>3,79%</b>
<b>total TTC</b>			<b>176,19 €</b>	<b>189,48 €</b>	<b>201,61 €</b>	<b>214,06 €</b>	<b>222,18 €</b>	<b>3,79%</b>
<b>TOTAL eau+assainissement</b>								
<b>Total TTC</b>			474,03 €	491,80 €	509,81 €	531,63 €	553,01 €	21,82 €
<b>évolution</b>								<b>4,44%</b>

<b>Evolution des tarifs au m3</b>	montant au 01/01/09	montant au 01/01/10	montant au 01/01/11	montant au 01/01/12	montant au 01/01/13
<b>prix au m3 (eau)</b>	2,48 €	2,52 €	2,57 €	2,65 €	2,76 €
<b>prix au m3 (eau + asst)</b>	3,95 €	4,10 €	4,25 €	4,43 €	4,61 €

Monsieur Michel Gornard évoque l'éventualité d'une tranche distincte pour les gros consommateurs et explique son abstention par le fait qu'il n'était pas favorable à la mise en place de compteurs de sectorisation (chambre de comptage) pour lesquels il faut assurer le financement des annuités pendant 5ans. Monsieur le Maire lui répond que ces équipements vont permettre à Véolia Eau d'être plus performant quant à la gestion des fuites. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'assurance fuite jusqu'à présent possible pour les abonnés, n'existera plus. Un contrôle plus rigoureux devra être mis en place pour préserver un rendement satisfaisant.

## **ETUDE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE AUGUSTE GAUD**

Monsieur Joël Proust, adjoint, rappelle les modalités de la consultation menée pour l'étude préalable à l'aménagement de l'avenue Auguste Gaud.

Le Cahier des charges prévoit un découpage de l'opération en 2 tranches. Il rappelle les critères de sélection des offres :

- Prix tranche ferme (étude) : 30%
- Prix tranche conditionnelle (réalisation des travaux) : 30%
- Compétence : 15%
- Référence : 25%

Les 6 offres reçues ont été examinées par la commission « Finances – Marchés Publics » qui propose de retenir la Société HYDRATEC de Poitiers, la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- entérine cette proposition et décide de retenir cette société pour la tranche ferme d'un montant de 5 905,00 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Général 79 au titre du programme d'«Aide à la décision».

## **RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY**

Monsieur le Maire rappelle les termes du cahier des charges de la consultation menée pour la rénovation des façades du château. Les membres de la commission « Finances – Marchés Publics » ont examiné les offres reçues de 7 cabinets d'architectes mais n'ont pas pu se déterminer, eu égard aux critères annoncés.

Ainsi conformément aux modalités que prévoit la procédure adaptée, et sur proposition de Monsieur le Maire confortée par les conseils de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il va être demandé aux 7 cabinets de préciser leurs offres selon un descriptif de prestations plus précis.

Les critères sont ainsi établis :

Prix tranche ferme : 30% - Prix tranche conditionnelle : 30% - Méthodologie et approche : 40%

Il est précisé que les auditions seront possibles. Le Conseil Municipal sera invité à se prononcer lors de la prochaine séance, le 10 décembre 2012.

## **DECISIONS MODIFICATIVES DE FIN D'EXERCICE 2012**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les élus, à l'unanimité, dressent la liste des décisions modificatives nécessaires sur le budget principal et sur les budgets annexes.

Un bilan des admissions en non-valeur sera présenté lors de la prochaine séance pour faire suite aux investigations faites par la trésorière pour récupérer les impayés.

## **REMPLACEMENT DU CIRCULATEUR SUR INSTALLATION DE CHAUFFAGE AU CENTRE CULTUREL**

Informé du résultat de la consultation menée pour la fourniture d'un circulateur de chauffage afin de remplacer celui du centre culturel provisoirement réparé, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de la société CEDEO, au prix de 2 650 €37 TTC.

## **CONVENTION POUR POSE D'UN PANNEAU DIRECTIONNEL A JAVARZAY**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur et Madame DEVAL pour la mise en place d'un panneau directionnel sur un mur leur appartenant à Javarzay.

## **FOUILLES ARCHEOLOGIQUES AVENUE KENNEDY**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec l'INRAP pour la réalisation des fouilles archéologiques préalables à la construction de la maison médicale et à l'aménagement de la place commune aux abords. Ces fouilles archéologiques seront simultanément réalisées avec celles du projet de construction de la gendarmerie avenue Kennedy.

## **PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2013**

Monsieur le Maire souhaite que le point suivant concernant l'évolution de la réflexion de l'aménagement du carrefour des Fils Fouquaud et de la rue du Département soit intégré dans la discussion sur les investissements communaux. Aucune décision ne peut être prise dans l'attente des réponses aux questions posées aux services du Conseil Général 79, lors de la rencontre du 31 octobre 2012.

Il dresse dans un premier temps le bilan des investissements réalisés en 2012, en cours, déjà engagés et à prévoir pour 2013. Puis il commente l'état de la dette et présente les simulations d'emprunts en fonction de la capacité d'endettement annuel sur la durée résiduelle des prêts en cours.

Il souhaite ainsi sensibiliser les élus sur la capacité d'autofinancement de la collectivité et les invite à réfléchir sur les priorités à donner aux projets déjà en discussion dont la liste n'est pas exhaustive : l'aménagement de l'Avenue des Fils Fouquaud, l'aménagement de l'Avenue Auguste Gaud, la rénovation du Château, l'aménagement de la place commune avenue Kennedy + la démolition de l'« Espace Kennedy », la rénovation de la mairie.

Après en avoir longuement délibéré, les élus décident à l'unanimité, de solliciter une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013, pour le projet d'aménagement de la place commune aux abords du complexe sportif, de la maison médicale et de la gendarmerie, Avenue Kennedy.

Monsieur le Maire indique que le projet de construction de la maison médicale, de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, présenté par Monsieur Jean Claude Sillon, a reçu l'avis oral favorable de l'ARS. Par ailleurs, des notifications d'aides sont en cours.

Monsieur le Maire indique qu'un accord de principe a par ailleurs été donné par la CdC pour l'échange de biens mobiliers entre la CdC et la commune (immeuble Place du Petit Maure et l'Espace Kennedy) dont il conviendra de fixer précisément les modalités.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **Sylvie MAGNAIN adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales »**

- indique que le bilan de l'animation menée par le Clic le 18 Octobre 2012 pour les seniors de notre territoire a connu une grande fréquentation (160 participants) malgré les intempéries et transmet les remerciements du Clic pour le partenariat de la collectivité
- invite les élus à une réunion de concertation avec l'association PECH le 14.11.2012.
- invite les élus du CCAS, du groupe de travail sur la mobilité à une rencontre le 14.11.2012.
- indique que le CCAS se réunira le 29.11.2012
- invite les élus au spectacle de Chapuze organisé par l'association « Anim'A la Clé », le 23.11.2012, au centre culturel.

## **Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »**

- détermine avec ses collègues la date pour une réunion de la commission, ainsi fixée le 03.12.2012.
- indique que les élections du conseil municipal de jeunes auront lieu le 27 novembre 2012 dans chacun des établissements concernés (écoles primaires publique et privée, collèges public et privé)
- invite les élus à la projection gratuite du film « Un voyage en Islande » vendredi 16.11.2012, à 20heures30.
- invite les élus à la conférence gratuite sur « les achats sur Internet » le 28.11.2012 à l'Espace Voltonia dans le cadre des actions Solidr'Net du Conseil Général 79.

## **Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »**

- indique que l'entreprise ISS va venir faire le complément de plantations prévu dans l'avenue centrale
- fait le point des travaux en cours
- communique l'état des projets en cours dans le cadre du PIG initié par la CdC
- précise qu'un zonage de priorités de déneigement a été élaboré avec les services par la commission « travaux »

Puis l'ordre du jour étant épuisé, les rapport des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques points avant de clore la séance à 23heures05 :

- Le Syndicat 4B va se porter acquéreur de la parcelle appartenant à Monsieur Pagnac aux abords du captage de Coupeaume pour en faire un périmètre de protection.
- L'ouverture des plis de la consultation pour la rénovation de l'Eglise Notre Dame est programmée vendredi 16.11.2012 après midi.
- Le dossier de lancement de la souscription pour les travaux de l'Eglise Notre Dame est en cours. Elle portera sur le lot plafond. Le principe est d'obtenir une souscription au moins égale à 5% du montant de ce lot pour que la Fondation du Patrimoine abonde au titre de cette opération.
- Confirmation a été donnée par la Caisse d'Epargne que la menace de fermeture de l'agence de Chef Boutonne n'est plus d'actualités puisqu'elle restera ouverte.
- Une réunion de concertation avec les agriculteurs a eu lieu pour définir la procédure à suivre pour l'élargissement des entrées de champs. Un courrier de confirmation sera transmis prochainement aux agriculteurs.
- Monsieur le Maire indique que l'édito qu'il a rédigé sur le site internet de la commune en ce qui concerne sa position personnelle sur le « mariage pour tous », a suscité diverses réactions mais plutôt positives. France Bleue l'a contacté pour une audition afin de préciser son avis et solliciter celui des chef-boutonnais, spontanément dans le bourg. Il rappelle qu'il n'engage personne avec sa position.
- L'association Abri a remercié la collectivité pour les travaux réalisés au local Place Emile Thomas. Il s'agit du remplacement des ouvertures qui a par ailleurs concerné l'ensemble des logements de la Place.
- Un accord de principe est donné pour participer à la valorisation numérique du patrimoine du Pays Mellois proposée par l'Office de Tourisme du Pays Mellois. Elle est destinée aux utilisateurs d'iphones et smarthphones qui pourront via des codes QRcodes accéder à des informations complémentaires sur les édifices.
- L'enquête publique pour permettre l'aliénation de 2 chemins ruraux (respectivement limitrophe avec la commune de La Bataille et la commune de Loizé) est en cours jusqu'au 27.11.2012.
- La cérémonie des vœux de la municipalité est programmée le 11 Janvier prochain.

Ainsi délibéré le 12 Novembre 2012,  
en mairie de Chef-Boutonne.

Le Maire,  
Fabrice MICHELET

**Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : [www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr)**